



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 14309

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés relationnelles entre la Caisse de retraite des chirurgiens-dentistes (Carchident), et ses allocataires. En effet, aucun dialogue ne semble pouvoir être établi entre cet organisme et les personnes retraitées de la profession de chirurgien-dentiste. Notamment en réponse à certaines revendications énoncées par ces dernières, parmi lesquelles, la revalorisation de prestations bloquées depuis nombre d'années, l'aménagement d'un droit de réponse dans le journal de la Carchident en présence d'informations sujettes à contradiction, le rééquilibrage de la représentation des allocataires au sein du conseil d'administration, voire la mise en place d'une minorité de blocage susceptible de permettre l'expression des allocataires et la possibilité d'accès aux informations concernant le nombre et l'identité des retraités allocataires. Aussi, sachant combien le Gouvernement est sensible à la mise en oeuvre de mesures susceptibles de renforcer la cohésion sociale, il souhaiterait savoir s'il est envisageable que soit considérée une médiation pour permettre à un dialogue constructif de s'instaurer entre cette institution et les personnes qui y sont affiliées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14309

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1919